



Paris, le 19 Avril 2018

Jusqu'où oseront-ils aller ?

Quand le gouvernement s'en prend aux plus modestes d'entre nous comme les retraités avec la ponction de la CSG, les malades fonctionnaires avec un jour de carence, les smicards avec zéro coup de pouce et l'ensemble du monde du travail avec le vol programmé d'un 2^{ème} jour de congé...

Quand il traite de « *preneurs d'otages* » les hommes et les femmes qui se battent pour le service public, leur statut et pour les générations futures...

Quand il affirme que derrière chaque chômeur se cachent des femmes et des hommes qui partent en vacances aux Bahamas avec leurs indemnités chômage...

Quand il n'a le souci que des pseudos « *premiers de cordée* » et des plus riches...

Quand il considère celui qui travaille comme un coût et celui qui vit d'une fortune acquise au détriment de l'intérêt général comme un bienfaiteur....

Alors il n'y a pas de de hasard, à ce que les dirigeants de La Poste considèrent également les postiers comme des fraudeurs potentiels et des voyous en puissance qui s'affranchiraient des règles en ne respectant pas le code de la route et en voyageant sans de titre de transport !!!

C'est donc avec ce cynisme incroyable que la direction entend faire des profits en prenant de l'argent aux postiers et en s'attaquant à leur pouvoir d'achat !

Cela a commencé avec les amendes facturées aux postiers :

En février, au nom d'une réglementation réinterprétée par quelques stratèges, il est annoncé en ETC que désormais, c'était aux chauffeurs, dénoncés par leur établissement, de payer les amendes liées à leur activité professionnelle. Et selon la nature et la fréquence des PV, la direction déciderait de les rembourser ou pas.

Surtout, il faudrait payer pour La Poste ? Payer dans le cadre de son travail !!? Mais où va-t-on ???

Considéré comme un avantage en nature, le remboursement serait alors imposable avec des conséquences pour l'attribution des prestations sociales et le taux d'imposition. Au regard des bas salaires à La Poste dans les classes 1 et 2, le paiement des PV par les agents déstabilise gravement un équilibre financier déjà très précaire ! C'est inadmissible.

Puis, ça s'est poursuivi avec le contrôle des titres de transport.

En novembre 2017, il était exigé des postiers l'ensemble des justificatifs des titres de transport pour l'année écoulée. Cette mesure avait suscité la colère des agents et de notre organisation syndicale. En février, La Poste remet ça et se montre agressive envers les agents et prétexte de ne pas reconnaître certains justificatifs comme les coupons hebdomadaires, l'attestation annuelle, l'utilisation du vélo, de son véhicule personnel en horaires décalés (*avec impossibilité de se rendre au boulot en transport*)... *et, cerise sur le gâteau, en aurait perdu beaucoup d'autres !!!*

Puis, en avril, des relances assorties de menaces de retrait rétroactif sur le salaire d'avril, avec des montants de l'ordre de 400€, sont faites aux postiers !

Au moment même où la direction clame haut et fort que l'intéressement est de 440 € nets, elle retire ce petit plus en reprenant des sommes. Cela est, à juste titre, perçu et vécu par les postiers comme une ignominie sans nom.

Sur la paie d'avril, un grand nombre d'agents, ont donc vu leur salaire amputé d'un montant important. En mars déjà, un agent proche de la retraite avec des inaptitudes importantes s'est vu retiré 334,90 € sur un salaire de 1 400 €. La direction doit penser qu'à plus de 60 ans, on saute allègrement 2 fois par jour les barrières du métro !!

Cela prêterait à sourire si derrière chaque agent, il n'y avait pas des situations déjà terribles sur le plan pécunier et celui de la reconnaissance du travail.

Il est scandaleux mais pas surprenant que des dirigeant-e s d'entreprise adoptent des comportements d'une telle violence envers les salariés.

Dernière information : les chauffeurs de la collecte du Louvre qui percevaient une prime mensuelle de 25 € (*accord local qui remonte à 20 ans minimum*) serait remise en cause car illégale...

Encore un pas et c'est notre salaire qui deviendra illégal pour ces gens-là !

La CGT est intervenue pour exiger l'abandon des contrôles des titres de transport. La CGT exige la prise en charge intégrale des frais de transports par l'employeur et vous invite à signer la pétition si ce n'est pas déjà fait !

La CGT est intervenue pour exiger que les infractions liées à l'activité professionnelle soient prises en charge par La Poste tant que les bulletins d'itinéraires qui imposent des infractions à la réglementation ne seront pas revus.

La CGT exige le maintien et la transformation en salaire de toutes les primes et affirme qu'on ne peut pas revenir sur un accord sans le dénoncer au préalable.

La CGT réaffirme qu'aucun employeur ne peut amputer la rémunération quel que soit le motif sans en avoir informé préalablement le salarié.

Mais une chose est sûre. C'est bien par la mobilisation du personnel avec la CGT que nous pourrons faire respecter nos acquis, nos droits et en conquérir de nouveaux.

Ils iront jusqu'où nous les laisserons aller, alors arrêtons-les au plus vite !

Quand on se bat pour nos droits et pour en conquérir de nouveaux, on ne se bat pas pour conserver des privilèges : on se bat pour un avenir meilleur, pour que nos enfants aient une vie radieuse, pour que tous ceux qui n'ont pas toujours la possibilité ou qui n'ont plus la force et les capacités de se mobiliser aient le droit de vivre dignement de leur travail ou de jouir d'une retraite trop durement acquise.

**DÉCIDONS ENSEMBLE D'UNE ACTION
DE L'ENSEMBLE DES SERVICES
AVEC REMISE DE LA PÉTITION À LA DIRECTION !**